



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LA MADELEINE**

Nombre de conseillers :

en exercice :	35
présents :	30
absent :	1
excusés- représentés :	4
votants :	34

Le jeudi 30 juin 2022 à 18 h 15, les membres du Conseil Municipal de La Madeleine se sont réunis, sous la présidence de M. Sébastien LEPRETRE, Maire, à l'Hôtel de Ville. La convocation a été envoyée, affichée aux portes de la Mairie et publiée sur le site internet de la Ville le vendredi 24 juin 2022 conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : DZIALAK Remi

Présents : M. LEPRÊTRE Sébastien, M. LONGUENESSE Justin, MME MASSIET-ZIELINSKI Violette, M. FLAJOLET Bruno, Mme LE ROY Céline, M. ZIZA Eryck, Mme POUILLIE Stéphanie, M. ROBIN Olivier, Mme BRICHET Céline, M. POUTRAIN Arnaud, M. AGRAPART Sérénus, Mme BOUX Doriane, M. BRONSART François, Mme COLIN Virginie, M. DE LA FOUCHARDIERE Grégoire, Mme DELANNOY Michèle, Mme DUPEND Cécile, M. DZIALAK Rémi, Mme FAUCONNIER Isabelle, M. LECLERCQ Michel, Mme MASQUELIN Marie, M. PIETRINI Bruno, Mme ROGE Florence, Mme SENSE Isabelle, M. SINGER Martial, Mme TASSIS Heidi, Mme FEROLDI Julie, M. MOSBAH Pascal, M. RINALDI Roberto, Mme ROUSSEL Hélène conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés-représentés : Mme BIZOT Evelyne, M. LAURENT Quentin, Mme TAILLIEZ Belinda, Mme LIEVIN Mathilde

Rapporteur : Madame MASSIET-ZIELINSKI Violette

03/06 CONVENTION AVEC L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES ARTS APPLIQUÉS ET TEXTILE POUR L'ÉTUDE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE D'EXPOSITION DE LA MEDIATHEQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu l'avis de la commission « Écoles, Culture et Participation » réunie le 8 juin 2022,

Considérant que la médiathèque municipale de La Madeleine souhaite réaménager sa salle d'exposition, afin de permettre davantage de modularité et une souplesse d'usages : pratique des jeux vidéo le mercredi et samedi après-midi, expositions ponctuelles, accueil de groupes scolaires, conférences, réunions...

Considérant que l'École Supérieure des Arts Appliqués et Textile de Roubaix forme des étudiants en section Diplôme Supérieur d'Arts Appliqués (DSAA) design mention Espace, lesquels souhaitent mener une activité pédagogique, dans le domaine de l'aménagement des espaces.

Considérant que l'ESAAT ne sollicite aucun concours financier de l'Etat, et que la Ville de La Madeleine ne sollicite que son intervention lors des phases de lancement et de restitution des études avec les étudiants (hormis les frais de remboursement du matériel pédagogique et les frais de déplacements),

Considérant la nécessité de passer une convention entre l'ESAAT et la Ville de La Madeleine pour l'inscription de cette étude dans le programme pédagogique des étudiants en DSSA design mention Espace,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention fixant les conditions de l'étude relative à l'aménagement de la salle d'exposition de la médiathèque, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

**ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
PAR 34 VOIX POUR**

Pour extrait conforme
transmis en Préfecture le :

7 JUIL 2022



Le Maire
SÉBASTIEN LEPRÊTRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.